



# Bulletin Municipal De Saint-Martin-le-Vieil

juin 2008 – Bulletin N°2



## Le mot du Maire

Le chantier de la mise en valeur des cruzels se trouve aujourd'hui interrompu par des contraintes nouvelles car notre époque est de plus en plus exigeante dans le domaine de la sécurité. Le temps n'est pas si lointain où la vie de la collectivité reposait sur le bon sens, la prudence que donne l'expérience et chacun savait et acceptait les risques de la vie. Aujourd'hui nos sociétés entendent se protéger de plus en plus contre tous les risques. Notre village n'échappe pas à ce besoin.

Nos *cruzels*, ces cavités naturelles aménagées ensuite par l'homme, ont été remises en valeur ces dernières années par la volonté de l'équipe municipale précédente et de l'association « Les Cruzels ». Ces témoignages d'un habitat primitif ont été le lieu de nombreuses manifestations au cœur du village : expositions, crèche de Noël, colloque sur l'habitat troglodyte.

Depuis juillet 2007, le préfet de l'Aude a pris un arrêté afin de mettre en place à Saint Martin le Vieil, un Plan de prévention des Risques Naturels (PPRN). Complétant le travail commencé par Marie Elise Gardel, le Bureau des recherches Géologiques et Minières (BRGM) a entrepris un relevé topologique précis de l'ensemble des *cruzels* et a cherché à évaluer les risques d'éboulement de chacune de ces cavités. Tout le monde comprendra les enjeux qui en découlent, pour les propriétaires des *cruzels*, ceux des maisons proches, mais aussi pour l'ensemble du village.

Jeudi 26 juin à 17 heures 30 une réunion aura lieu à la salle des fêtes : la DDE présentera à la population le diagnostic établi par l'ingénieur du BRGM.

Dans les mois qui suivent, une enquête publique sera engagée par les services préfectoraux. Là, chacun pourra donner son avis. Au terme de ce long processus, M. le préfet rendra publiques ses décisions qui engageront les propriétaires concernés ainsi que la municipalité.

Je vous invite vivement à être présents et à participer à la réunion d'information du 26 juin, car il est important que chacun puisse prendre connaissance de la situation et des enjeux.

**Dans ce numéro : le mot du maire, l'actualité de la commune, un article explicatif sur le PPR, et une photo mystère.**

## Remerciements



Le 21 mai Thôny Bourdeil, artiste peintre qui réside depuis plus de dix ans dans notre village a signé avec le maire un contrat par lequel il cède gratuitement à la commune ses droits patrimoniaux du logo de Saint-Martin. La commune devient ainsi propriétaire de ce logo qui la représente depuis des années. Le Maire au nom de tous les habitants remercie Thôny Bourdeil pour son geste élégant et désintéressé.

## Le 14 juillet

Le lundi 14 juillet notre village célébrera la traditionnelle fête républicaine. Comme les années précédentes, après la cérémonie aux monuments aux morts et le dépôt de gerbe, un apéritif sera servi à la salle des fêtes.

## Affichage

Un panneau d'affichage a été installé à l'entrée de la petite salle des fêtes.

## Le colloque

L'association "Les Cruzels" et l'amicale laïque de Carcassonne organisent le prochain colloque sur l'habitat troglodyte à Saint-Martin le samedi 28 juin. Pour assurer le succès de cette manifestation, le conseil de notre communauté de communes réuni le 4 juin a voté un crédit de 1500€. On trouvera le programme de cette manifestation dans le dernier numéro de "L'Echo des Cruzels".

## Repas des anciens

Mardi 27 mai, le Maire et les élus, continuant une longue habitude de notre village, ont invité nos anciens au

traditionnel repas. Pour l'occasion, la salle des fêtes était décorée avec les nouveaux rideaux confectionnés par l'atelier couture. Ne ménageant pas leur peine, les membres du club cuisine des Cruzels, aidés de nombreux volontaires, avaient bien fait les choses : tables bien décorées, menu raffiné, ambiance chaleureuse. Le Maire a tenu à remercier tous ceux et celles qui se sont dévoués pour assurer la réussite de cette journée. Michel Escande, notre conseiller général, Président de notre communauté de communes était présent et a pu constater, une fois encore, combien notre village est attaché à sa vie associative

## Le PPR

### Le PPR, qu'est-ce que c'est?

Le PPR (plan de prévention des risques naturels et prévisibles) s'inscrit dans la volonté du législateur d'anticiper des risques naturels (inondations, avalanches, éboulements...) afin d'en protéger les populations en délimitant les zones où ces risques peuvent se produire et en leur affectant des règlements particuliers : interdiction, prévention, aménagement.

Dans le cas de Saint-Martin, le PPR vise les "glissements de terrain".

### Pourquoi un PPR à Saint-Martin?

L'affaire débute par un arrêté de péril sur une habitation de la commune.

**Avril 2004** la préfecture, saisie, évalue le degré du risque en examinant le site concerné et, de façon sommaire, quelques cruzels. Cette étude met cependant en évidence des phénomènes variés : chutes de blocs, effondrements généralisés.

**Aout 2004**, une action plus approfondie est alors engagée pour une meilleure

connaissance des risques à l'échelle communale.

**9 juillet 2007**, la préfecture prescrit le PPR sur la commune, pour cause de glissements de terrain.

**17 juillet 2007**, réunion publique à St-Martin.

**27 mars 2008**, réunion d'avancement des travaux.

**26 juin 2008 à 17h, réunion publique à St-Martin.**

### Que verra-t-on le 26 juin?

Lors de la réunion du 27 mars, des résultats partiels ont été fournis à la mairie par les experts. Ils seront présentés sous leur forme complète à la population lors de la réunion publique.

Ces résultats apportent, en plus de précieuses données géologiques, les premières **évaluations des aléas**.

### Que sont ces aléas?

Les aléas, c'est-à-dire les risques, sont pris en compte dans le cadre d'une évaluation multicritères : leur nature, la probabilité qu'ils se produisent, la durée estimée avant qu'ils ne se produisent, l'endroit concerné et son environnement (réseaux, habitations, etc). Nous retraçons ici les grandes lignes de la méthodologie utilisée.

Les aléas sont tout d'abord séparés par **leur nature**. On distingue :

La chute de blocs depuis les falaises et à l'entrée des cruzels

La chute de bloc à l'intérieur des cruzels

Le risque d'effondrement.

Pour chacun de ces types d'aléas sont ensuite pris en compte :

**L'intensité**, caractérisée par le volume des blocs pouvant se décrocher, mais aussi par le poids financier et la difficulté des

solutions potentielles. Ce volume va de quelques  $\text{dm}^3$  à quelques  $\text{m}^3$ .

La **probabilité**, c'est-à-dire les "chances" que l'aléa se produise. Cette probabilité va de zéro (l'événement n'arrive pas) à 1 (l'événement arrive à coup sûr).

Le **délai d'occurrence**, qui est l'évaluation du temps dans lequel l'aléa pourrait se produire. Il peut aller de quelques semaines au siècle.

La probabilité et le délai d'occurrence sont mixés pour obtenir une première qualification du cruzel. Le résultat est ensuite mis en regard de l'intensité par l'intensité.

On a donc un résultat pour chacun des types d'aléas (1, 2 et 3) et pour chaque cruzel.

### La réunion du 26

Le travail effectué jusqu'à aujourd'hui est technique.

Cette réunion est très importante car, permettant une concertation avec la population, elle précise les enjeux humains découlant de cette étude technique et permet d'aboutir à une définition des zones (zone de danger, de précaution, d'aménagement) affectée chacune d'un règlement particulier pouvant avoir des incidences pécuniaires, y compris pour le particulier. Une enquête publique sera ensuite diligentée où chaque citoyen pourra donner son avis (d'autant plus autorisé qu'il aura été bien informé lors de la séance publique du 26 juin). Les résultats de l'enquête publique seront remis au préfet qui prendra sa décision. Laquelle sera enfin entérinée par le conseil municipal.

Le travail effectué en ce moment restera la référence pour les décennies à venir, il importe donc que les citoyens y prennent part.

## Les sénateurs de l'Aude à Saint Martin

Vendredi 30 mai les sénateurs sortants Marcel Rainaud et Roland Courteau, accompagnés de Michel Escande conseiller général et Président de notre communauté de communes sont venus à Saint Martin le Vieil à la rencontre des élus. Cette rencontre a été l'objet d'un échange de vues particulièrement fructueux.



Le maire a exposé aux sénateurs les projets de Saint Martin en ce qui concerne la sécurisation et la valorisation de son patrimoine. Par ailleurs le problème de la hausse des carburants et les conséquences sur l'activité de notre population ont été largement débattus. Les sénateurs très au fait des problèmes ruraux ont exposé les grandes lignes de leur politique en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, la défense des petites communes ainsi que la nécessité de conserver un service public efficace garantissant la vie de nos villages.

## Connaissez-vous Saint-Martin?



Cette photo a été prise à Saint-Martin depuis la voie publique. A vous de retrouver le lieu. La réponse dans le prochain bulletin.